

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N°26-DP038

Nature de l'acte : 1. *Commande publique – 1.1 Marchés publics*

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales sur le secteur du Picoly (marché n°19A42) – Approbation de l'avenant n°04

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2194-6,

VU la délibération n°26-DC058 du Conseil communautaire du 29 avril 2026 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L. 5211-10 du Code général des Collectivités territoriales, et notamment, concernant les marchés ou accords-cadres de service et fourniture dont le montant de la consultation est inférieur aux seuils européens en € HT, de prendre toute décision de les conclure, de les signer ainsi que toute décision concernant leurs modifications lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'acte d'engagement portant sur la maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales sur le secteur du Picoly (marché n°19A42), notifié le 19 octobre 2018, au groupement INFRATECH INFRADRONE (MANDATAIRE), HIS&O, GEOCIMES, pour un montant de 52 500,00 € HT, soit 63 000,00 € TTC,

VU l'avenant n°01 notifié le 12 novembre 2019 ayant pour objet de modifier les délais d'exécution de chaque élément de mission de maîtrise d'œuvre,

VU l'avenant n°02 notifié le 20 octobre 2023 ayant pour objet de fixer la rémunération définitive du maître d'œuvre sur la base du dossier PRO, pour un montant de 12 305,84 € HT,

VU l'avenant n°03 notifié le 20 mai 2025 ayant pour objet la prise en compte de modifications, pour un montant de 22 705,64 € HT,

CONSIDERANT qu'à la suite de l'intégration de l'activité d'INFRATECH au sein de la société EAU CONSEIL SERVICE en qualité d'établissement secondaire, il est nécessaire de formaliser le transfert du marché au profit d'EAU CONSEIL SERVICE, tout en assurant la continuité des prestations prévues au contrat,

CONSIDERANT que ce transfert s'inscrit dans le respect des dispositions du Code de la commande publique relatives à la modification des marchés en cours d'exécution ; que la restructuration interne d'un opérateur économique constitue un motif recevable de transfert de marché,

CONSIDERANT que le présent avenant est conclu sans incidence financière ; que le montant du marché, les délais d'exécution, ainsi que l'ensemble des conditions contractuelles demeurent inchangés,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER l'avenant n°04 au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales sur le secteur du Picoly (marché n°19A42), ayant pour objet le transfert du marché au profit d'EAU CONSEIL SERVICE, tel que joint en annexe de la présente décision.

ARTICLE 2 : DE SIGNER ledit avenant n°04 et de prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Valserhône, le **17 JUL. 2026**

Le Président,
Guy LARMANJAT

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Publié le :

20 JUL. 2026

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°04

A - Identification de l'entité adjudicatrice.

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE VALSERHONNE
35 RUE DE LA POSTE – CHATILLON-EN-MICHAILLE
01 200 - VALSERHONNE
TEL : 04.50.48.19.78



B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

GROUPEMENT INFRATECH INFRADRONE (MANDATAIRE), HIS&O, GEOCIMES

Mandataire initial : INFRATECH INFRADRONE
240 chemin de la chassière 01250 Revonnas
Tél : 09 79 72 33 84
Courriel : lacroix@infratech-vrd.fr
N°SIRET : 520 256 140 00036

Nouveau Mandataire : EAU CONSEIL SERVICE
Siège social : 240 Chemin de Chevronnet 69480 MORANCE
Établissement secondaire (ex-INFRATECH) : 240 Chemin de la Chassière 01250 REVONNAS
Tél : 09 797 233
Courriel : pouplier@infratech-vrd.fr
N°SIRET : 09 79 72 33 84

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales sur le secteur du Picoly (marché n°19A42)

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **19 octobre 2018**

■ Durée d'exécution du marché public : **A l'achèvement de la mission de maîtrise d'oeuvre**

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- **52 500,00 € HT**
- **TVA à 20% : 10 500,00 €**
- **63 000,00 € TTC**

■ Avenants :

Avenant n°01 ayant pour objet de modifier les délais d'exécution de chaque élément de mission de maîtrise d'œuvre.

Avenant n°02 d'un montant de 12 305,84 € HT soit un nouveau montant du marché à 64 805,84 € HT.

Avenant n°03 d'un montant de 22 705,64 € HT soit un nouveau montant du marché à 87 511,48 € HT.

D - Objet de l'avenant

Le présent avenant intervient dans le cadre du contrat de maîtrise d'oeuvre, conclu entre la Communauté de communes Terre Valserhone et le groupement INFRATECH INFRADRONE (MANDATAIRE), HIS&O, GEOCIMES.

À la suite de l'intégration de l'activité d'INFRATECH au sein de la société EAU CONSEIL SERVICE en qualité d'établissement secondaire, les parties souhaitent formaliser le transfert du marché au profit d'EAU CONSEIL SERVICE, tout en assurant la continuité des prestations prévues au contrat.

Ce transfert s'inscrit dans le respect des dispositions du Code de la commande publique relatives à la modification des marchés en cours d'exécution, la restructuration interne d'un opérateur économique constituant un motif recevable de transfert de marché.

a) Désignation du nouveau titulaire

À compter du **01 AVRIL 2026**, le marché est transféré à :

EAU CONSEIL SERVICE

Forme juridique : EURL

Siège social : 240 Chemin de Chevronnet 69480 MORANCE

Établissement secondaire (ex-INFRATECH) : 240 Chemin de la Chassière 01250 REVONNAS

SIRET : 793 446 493 00025

Représentée par : **M MARTIN Rémy, gérant**

Le nouveau titulaire se substitue intégralement au titulaire initial dans l'exécution du marché, les prestations étant assurées par l'établissement secondaire situé 240 Chemin de la Chassière 01250 REVONNAS.

b) Accord du maître d'ouvrage

Après examen des capacités techniques, professionnelles et financières du nouveau titulaire, le maître d'ouvrage donne son accord exprès au transfert du marché.

c) Reprise des droits et obligations

Le nouveau titulaire s'engage à :

- Reprendre l'intégralité des droits et obligations issus du marché initial,
- Assurer la continuité des missions de maîtrise d'œuvre sans interruption,
- Respecter l'ensemble des clauses administratives, techniques et financières du marché,
- Maintenir les moyens humains et techniques nécessaires à la bonne exécution des prestations.

d) Assurances et garanties

Le nouveau titulaire déclare être titulaire de l'ensemble des assurances obligatoires couvrant les prestations de maîtrise d'œuvre, notamment :

- Responsabilité civile professionnelle,
- Assurance décennale si applicable.

Les attestations correspondantes ont été transmises à l'entité adjudicatrice.

e) Les documents ci-dessous ont été transmis à l'entité adjudicatrice

- Extrait Kbis du nouveau titulaire,
- Attestations d'assurances,
- RIB du nouveau titulaire,
- Tout document justifiant l'opération de transfert.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☒

NON

☐

OUI

Le présent avenant est conclu sans incidence financière.

Le montant du marché, les délais d'exécution, ainsi que l'ensemble des conditions contractuelles demeurent inchangés.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature de l'entité adjudicatrice

A Valserhône, le

Le Président,
Guy LARMANJAT

Autorisé par décision n°

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)